



VILLE DE SAINTÉ-ADELÉ

À toutes les personnes intéressées DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est donné que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **lundi le 20 février 2023** à 19h dans la salle du conseil, située au 1386 rue Dumouchel à Sainte-Adèle, décideront des demandes de dérogations mineures suivantes :

NATURE ET EFFET DES DEMANDES

1428, chemin du Vieux-Puits

- Permettre pour l'immeuble situé sur le lot 5 065 501 du cadastre du Québec (1428 chemin du Vieux-Puits) que le lot projeté numéro 1 ait une largeur moyenne de 48,50 mètres alors que le *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige une largeur moyenne minimum de 50 mètres et une superficie de 4 170,3 m² alors que ledit *Règlement* exige une superficie minimum de 5 000 m²
- Permettre que le lot projeté numéro 2 ait une superficie de 4 423,4 m² alors que ledit *Règlement* exige une superficie minimum de 5 000 m² afin de permettre le remplacement du lot 5 065 501 du cadastre du Québec.

Le tout tel que montré au plan projet de lotissement préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre, sous le numéro 7145 de ses minutes, daté du 21 octobre 2022.

565, rue du Pinacle

- Permettre pour l'immeuble situé au 565 rue du Pinacle qu'un garage détaché soit situé en cour avant à une distance de 13,09 mètres de la limite avant de propriété alors que le *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige une distance minimale de 30 mètres d'une voie de circulation lorsqu'un garage est situé en cour avant, afin de permettre la construction d'un garage détaché en cour avant sur l'immeuble.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Mathieu Vanasse arpenteur-géomètre, sous le numéro 5522 de ses minutes, daté du 7 décembre 2022.

1465, rue du Caribou

- Permettre pour l'immeuble situé au 1465 rue du Caribou que le bâtiment principal soit situé à 7,42 mètres alors que le *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige pour la zone T3.2-005 une marge avant minimum de 8 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal existant.

Le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par Robert Lessard arpenteur-géomètre, sous le numéro 10 863 de ses minutes, daté du 4 novembre 2022.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les personnes ou organismes intéressés relativement à ces demandes de dérogations mineures peuvent contacter le Service du greffe à l'adresse suivante : greffe@vdsa.ca. Les documents qui y sont rattachés peuvent être consultés au Service du greffe ou de l'urbanisme pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

Fait à Sainte-Adèle, le 19 janvier 2023

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques